

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS**

**Séance du 02 août 2024**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 1
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation  
Le 29 juillet 2024

Date d'affichage  
Le 06 août 2024

Le 02 août 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Yoann VOLLE.

Représenté : Cécile HAON.

Absents : Pierre-Yves BERAUD - Alexis NUEL.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet de la délibération**

**Approbation  
du Procès-Verbal  
du 17/05/2024**

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le Procès-Verbal de la séance du 17/05/2024 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 17/05/2024.

VOTE		
Nombre de votants	<b>13</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>13</b>	
<b>POUR</b>	<b>11</b>	
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
<b>ABSTENTION</b>	<b>2</b>	Cécile HAON Michel MARTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 06 août 2024  
Et publication ou notification  
Du 06 août 2024

Le Maire,  
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

**AR Prefecture**

043-214300188-20240802-27\_2024-DE  
Reçu le 06/08/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Nombre de membres :

**Séance du 02 août 2024**

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 1
Absents : 2
Votants : 13

Le 02 août 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Yoann VOLLE.

Représenté : Cécile HAON.

Absents : Pierre-Yves BERAUD - Alexis NUEL.

Date de la convocation  
Le 29 juillet 2024

Date d'affichage  
Le 06 août 2024

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupes proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier : La Bonnette et Montbonnet ; proposition jointe à la présente délibération.

Mme le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offres prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Oùï le discours de Mme le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.
- d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Objet de la délibération

**Approbation de l'assiette des coupes 2025 pour les forêts relevant du régime forestier**

VOTE		
Nombre de votants	<b>13</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>13</b>	
	<b>POUR</b>	<b>12</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>1</b>
	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
		Marie-France RAUST

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 06 août 2024  
Et publication ou notification  
Du 06 août 2024

Le Maire,  
M.-F. FAVIER



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

**AR Prefecture**

043-214300188-20240802-28\_2024-DE  
Reçu le 06/08/2024



Agence territoriale Montagnes d'Auvergne

# Annexe 1

## Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2025

Forêt de : LA BONNETTE ET MONTBONN

Parcelle	Type de coupe	Volume presu- mé réalisable (m3)	Surface a parcourir (ha)	Année prévue doc Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Decision propriétaire sur proposition ONF (3)		Mode de commercialisation préconise						
							Vente publique	Vente publique sur pied	Vente publique	Contrat Bois	façonne	Autre vente	à gre	Deviance	
3 A	E2	60	3	2025	2025		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							
4 B	E2	80	2	2025	2025		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							
6 U	E3	199	5.2	2025	2025		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							

(1) Si mention "non fixée" = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée ou non prévue à l'aménagement

(2) Proposition de l'ONF si année différente de celle prévue, proposition de report de la coupe par ONF si mention SUPP proposition de suppression par ONF

(3) Porter mention "accord" ou "refus" dans ce dernier cas les modifications souhaitées et les justifications correspondantes seront explicitées dans les rubriques dédiées de la délibération (voir modèle)

AR Prefecture

043-214300188-20240802-28\_2024-DE  
Reçu le 06/08/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS**

**Séance du 02 août 2024**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 1
Absents : 1
Votants : 13

Date de la convocation  
Le 29 juillet 2024

Date d'affichage  
Le 06 août 2024

Le 02 août 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : Cécile HAON.

Absents : Alexis NUEL.

Mme Marie-Françoise FAVIER, étant concernée par cette question, a quitté la salle pour cette délibération et n'a pas pris part au vote.

Il est exposé que conformément à l'Article L422-7 du code de l'urbanisme :

**Objet de la délibération**

**Urbanisme ;**

**Personne intéressée :**

**Désignation d'un membre  
du Conseil Municipal**

« Si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

M. Serge FAVIER, époux de Madame le Maire, ayant déposé une Déclaration Préalable N° DP 043 018 24 P0018 en date du 07 juin 2024, il est nécessaire que le Conseil Municipal désigne un de ses membres afin de signer toute pièce relative au dossier susvisé.

Après en avoir délibéré, en l'absence de Madame le Maire qui n'a pas pris part au débat et au vote, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent M. Albert BOYER afin de signer toutes les pièces relatives au dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 06 août 2024  
Et publication ou notification  
Du 06 août 2024

VOTE		
Nombre de votants	<b>13</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>13</b>	
<b>POUR</b>	<b>13</b>	
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

Le Maire,  
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

**AR Prefecture**

043-214300188-20240802-29\_2024-DE  
Reçu le 06/08/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS**

**Séance du 02 août 2024**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 1
Absents : 1
Votants : 14

Date de la convocation  
Le 29 juillet 2024

Date d'affichage  
Le 06 août 2024

Le 02 août 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : Cécile HAON.

Absents : - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations :

Objet de la délibération

Subventions 2024  
aux associations

Associations	Attribution 2024
Aide à Domicile en Milieu Rural	300€
Anciens d'Algérie	200€
APE Arbre Noël Ecole Publique Les Cèdres (3€ x 77 enfants)	231€
APEL Arbre Noël Ecole Privée Ste-Thérèse (3€ x 63 enfants)	189€
APEL Ecole Sainte-Thérèse (23€ x 63)	1.449€
Association Communale de Chasse Agréée	300€
Club de l'Automne	300€
Club d'Education Canine et d'Agility	80€
Club d'Education Physique de Gym Volontaire	500€
Donneurs de Sang Bénévoles	100€
Rencontres Créatives	80€
Union Sportive Bains / Saint-Christophe	1.000€
Société de Tir et de Loisirs de Bains	80€
Visiteuses du Foyer Bon Accueil de Solignac/Loire	80€
Justice et Partage	100€
Restos du Cœur	100€
Secours Populaire	100€
Jeunes Agriculteurs 43	200€

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 06 août 2024  
Et publication ou notification  
Du 06 août 2024

VOTE	
Nombre de votants	14
Nombre de suffrages exprimés	14
POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	0

<b>AR Prefecture</b>	Le Maire, M. F. FAVIER
043-214300188-20240802-30_2024-DE Reçu le 06/08/2024	



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS**

**Séance du 02 août 2024**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 1
Absents : 1
Votants : 14

Date de la convocation  
Le 29 juillet 2024

Date d'affichage  
Le 06 août 2024

Le 02 août 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : Cécile HAON.

Absents : - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

**Subvention Judo Club**  
**Bains-Devès : au titre**  
**du soutien sportif**

Madame le Maire informe que le Judo Club Bains Devès a déposé un dossier de demande de subvention afin de bénéficier au titre de la saison 2024-2025 du dispositif de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » financé par le Conseil Départemental de la Haute-Loire. Mme FAVIER expose que dans le cadre de cette aide, le Judo Club peut bénéficier d'une aide départementale pour l'emploi d'un éducateur sportif breveté d'Etat si la Commune s'engage à verser une aide financière communale. Elle précise aussi qu'il existe un plafond de 85 heures par mois pour un éducateur sportif pour le Club. Madame le Maire informe que l'aide à l'emploi sportif doit s'effectuer sur la base annuelle de 390 heures pour la saison sportive 2024-2025 pour le Judo Club.

C'est pourquoi il nous est demandé :

- D'allouer une participation financière communale au Judo Club Bains Devès : 300 € (146 heures x 2.05 €) pour la saison 2024-2025 au titre de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » d'un breveté d'Etat ;
- De charger Mme le maire de transmettre cette délibération au service « Sports, Loisirs, Tourisme » du Conseil Départemental de la Haute-Loire et à M. Le Président du Judo Club Bains Devès.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Alloue une participation financière communale au Judo Club Bains Devès : 300 € (146 heures x 2.05 €) pour la saison 2024-2025 au titre de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » d'un breveté d'Etat ;
- Charge Mme le Maire de transmettre cette délibération au service « Sports, Loisirs, Tourisme » du Conseil Départemental de la Haute-Loire et à M. Le Président du Judo Club Bains Devès.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 06 août 2024  
Et publication ou notification  
Du 06 août 2024

VOTE		
Nombre de votants	<b>14</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>14</b>	
<b>POUR</b>	<b>14</b>	
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

<b>AR Prefecture</b>
043-214300188-20240802-31_2024-DE Reçu le 06/08/2024

Le Maire,  
M. F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS**

**Séance du 02 août 2024**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 1
Absents : 1
Votants : 14

Date de la convocation  
Le 29 juillet 2024

Date d'affichage  
Le 06 août 2024

Le 02 août 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : Cécile HAON.

Absents : - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Dans le cadre du dispositif sport pour l'embauche d'un éducateur sportif, en séance du 20 juillet 2015, le Conseil Municipal accordait une aide financière de 2.600€ par an au CS BAINS.

L'attribution de cette subvention est transférée, à sa demande, à l'association sportive « Velay Sud 43 » ; regroupant les clubs de Bains, Cussac sur Loire, Saint-Christophe sur Dolaison et Solignac-Sur-Loire.

Cette subvention aide au financement d'un emploi de Brevet d'Etat qui assure la gestion et l'encadrement des équipes de jeunes de 6 à 18 ans de cette association.

Objet de la délibération

**Subvention Velay Sud :  
au titre de l'emploi sportif**

La personne est recrutée par l'Association Velay Sud 43 (en lien avec le district) sur la base d'un temps plein 35h.

Les 35h seront réparties à hauteur approximative :

- De 23h par semaine pour le groupement des 4 clubs de foot ;
- De 12h par semaine dans les écoles des communes qui soutiennent financièrement cet emploi.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Alloue une participation financière communale de 2.600€ à l'association sportive « Velay Sud 43 » pour la saison 2024-2025 au titre de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » d'un breveté d'Etat ;
- Charge Mme le Maire de transmettre cette délibération au service « Sports, Loisirs, Tourisme » du Conseil Départemental de la Haute-Loire et à M. Le Président de Velay Sud 43.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 06 août 2024  
Et publication ou notification  
Du 06 août 2024

VOTE	
<b>Nombre de votants</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>14</b>
<b>POUR</b>	<b>14</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

<b>AR Prefecture</b>
043-214300188-20240802-32_2024-DE Reçu le 06/08/2024

Le Maire,  
M. F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 02 août 2024

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Procurations : 1  
Absents : 1  
Votants : 14

Date de la convocation  
Le 29 juillet 2024

Date d'affichage  
Le 06 août 2024

Le 02 août 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : Cécile HAON.

Absents : - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Une subvention de fonctionnement est traditionnellement allouée aux deux associations de parents d'élèves de la commune afin d'acheter les fournitures et le petit matériel nécessaires aux élèves des écoles primaires durant l'année scolaire.

Depuis l'année 2021, l'APE de l'école publique Les Cèdres ne souhaite plus gérer elle-même cette allocation mais désire en laisser la gestion à la Mairie. Ainsi, la somme de 1.771€ (23€ x 77 élèves inscrits à l'école Publique Les Cèdres à la rentrée 2023/2024) ne sera pas versée à l'APE de l'école publique Les Cèdres mais sera inscrite au budget communal au compte 6067 : fournitures scolaires.

Durant l'année scolaire, l'école Publique Les Cèdres transmettra à la Mairie les factures concernant l'achat de fournitures et de petit matériel ; celles-ci seront mandatées à hauteur de 1.771€.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet de la délibération

Ecole Publique les Cèdres :  
**Allocation fournitures scolaires**

VOTE	
Nombre de votants	14
Nombre de suffrages exprimés	14
POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 06 août 2024  
Et publication ou notification  
Du 06 août 2024

Le Maire,  
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20240802-33\_2024-DE  
Reçu le 06/08/2024



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 02 août 2024

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Procurations : 1  
Absents : 1  
Votants : 14

Date de la convocation  
Le 29 juillet 2024

Date d'affichage  
Le 06 août 2024

Le 02 août 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : Cécile HAON.

Absents : - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de locations des bâtiments communaux applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

Gymnase :

IFP43 – BTP CFA et établissements scolaires hors commune = 12€ de l'heure

Velay Sud = 120€ la réservation hors créneaux habituels

Associations extérieures = 23€ de l'heure

Objet de la délibération

Bâtiments Communaux :  
**Tarifs des locations**

Salle sous la Mairie :

Association de la Commune = Gratuit

Association extérieure à la Commune = 15€

Salles de la commune pour cours collectifs : 10€ de l'heure

Salle des Fêtes :

Manifestation à but non lucratif

Commune

Hors

Commune

Gratuit

160 €

Manifestation à but lucratif

80 €

160 €

Repas privé

160 €

310 €

Réunion avec buffet (journée)

160 €

310 €

Apéritif Mariage

80 €

160 €

Repas Mariage

250 €

400 €

Caution

200 €

500 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 06 août 2024  
Et publication ou notification  
Du 06 août 2024

VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,  
M. F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20240802-34\_2024-DE  
Reçu le 06/08/2024